

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : EHPAD intercommunal – Désignation d'un représentant de la CCLA**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 29 février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18H30**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MRS. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT).

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée :

- la délibération du conseil communautaire n°2013/24/01/1 en date du 24 janvier 2013 fixant la composition du conseil d'administration de l'EHPAD,
- la délibération du conseil communautaire n°2020\_16\_07\_3 en date du 16 juillet 2020 désignant les membres du conseil communautaire appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal ;

**Rappelle** que le Président de la CCLA est Président de droit du Conseil d'Administration de l'EHPAD et que, suite à la démission de M. André BOIS de son siège de Président du Conseil communautaire et à l'élection de M. Pascal ZUCCHERO à la présidence de la CCLA, Pascal ZUCCHERO devient de fait Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD en remplacement d'André BOIS ;

**Explique** que Pascal ZUCCHERO étant déjà membre du conseil d'administration de l'EHPAD, il convient de désigner un nouveau représentant de la CCLA au sein de ce conseil d'administration ;

**Invite** les conseillers à faire valoir leur candidature.

Un élu se porte candidat : André BOIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DESIGNE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD intercommunal, M. André BOIS ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

